

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LVX

Cadastré

ARRÊTÉ

approuvant deux dénominations de chemin

Du 12 octobre 1962

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la nécessité d'éviter les confusions qui se produisent fréquemment entre les deux tronçons de la route cantonale de Meyrin à Vernoix par Ferney, no 34, situés sur les communes de Meyrin, Collonges-Bossey, Bellevue, Genthod et Versoix;

vu les réclamations formulées par le bureau postal de Versoix et de nombreux locataires habitant les nouveaux immeubles de Meyrin;

vu la proposition du département des travaux publics de donner à ces deux tronçons les noms suivants :

- 1/ "Route de Meyrin à Ferney" pour le tronçon de la route partant du village de Meyrin;
- 2/ "Route de Versoix à Ferney", pour le tronçon de la route partant de la route de Lausanne;

vu les préavis favorables :

de la commune de Meyrin, en date du 31 juillet 1962,

- " Vernoix " du 30 août 1962,
- " Bellevue " du 18 septembre 1962,
- " Genthod " du 19 septembre 1962,
- " Collonges-Bossey " du 1 octobre 1962;

vu le règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931,

ARRÊTÉ

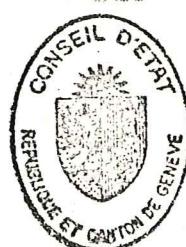
Il est donné le nom de :

- 1/ "Route de Meyrin à Ferney" au tronçon de la route actuelle partant du village de Meyrin en direction de Ferney;
- 2/ "Route de Vernoix à Ferney" au tronçon de ladite route partant de la route cantonale de Lausanne en direction de Ferney.

Ces nouvelles appellations entrent immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux	8 ex.
Soutiers	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'état :